

Consignes

Dossier de candidature

Contact :
tania.crosson@paris-est.archi.fr

Portail d'admission - Taïga

Le dossier doit être déposé sur la plateforme Taïga : <https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/>
Choisir **ENSA Paris-Est** puis **Créer un dossier** puis **Échelle Un** dans le menu déroulant Session d'admission.

Le dossier de candidature se compose de :

1. Formulaire en ligne « Appel à candidature »
2. Portfolio
3. CV
4. Lettre de motivation
5. Statuts de la société
6. Kbis
7. Document supplémentaire (facultatif)

Merci de nommer les pièces comme demandé ci-après.

Si votre agence n'a pas encore de nom, merci d'indiquer le vôtre.

Les 4 premières pièces sont obligatoires, les autres sont à fournir en fonction de votre situation.

1. Formulaire en ligne « Appel à candidature »

Formulaire à compléter : <https://forms.office.com/e/fS5G7pVXRt>

Si vous êtes plus de 5 membres à participer au dispositif au sein de l'agence, veuillez compléter toutes les pages et contacter Tania Crosson.

2. Portfolio

Un fichier PDF présentant vos références professionnelles et/ou personnelles.
Pour chaque projet, il convient de préciser s'il s'agit ou non d'un projet conçu en nom propre.

Format enregistrement : *02_portfolio_nomagence.pdf*

3. Curriculum Vitae

Un fichier PDF avec l'ensemble des CV de l'équipe.

Format enregistrement : *03_CV_nomagence.pdf*

4. Lettre de motivation

Présentez brièvement votre équipe et votre projet sur une page maximum, expliquez pourquoi vous souhaitez intégrer le dispositif Échelle Un et ce que vous en attendez.

Format enregistrement : *04_LM_nomagence.pdf*

5. Statuts de la société

Uniquement pour les activités déjà créées et disposant de statuts.

Format enregistrement : *05_statuts_nomagence.pdf*

6. Kbis

Uniquement si l'activité est déjà immatriculée.

L'extrait Kbis ou la situation Sirene peuvent avoir plus de trois mois si les informations qui y figurent sont toujours valables.

Format enregistrement : *06_kbis_nomagence.pdf*

7. Document supplémentaire (facultatif)

Fichier PDF contenant tout autre document que vous souhaitez joindre au dossier destiné à éclairer le jury sur votre candidature (Business plan, compte-rendu d'assemblée générale...).

Format enregistrement : *07_documentsupplementaire_nomagence.pdf*

Synthèse

Chaque fichier du dossier de candidature doit être déposé dans Taïga et nommé comme demandé : le formulaire n'est pas une pièce à déposer sur Taïga, il est uniquement à compléter en ligne. Sur Taïga, il vous sera demandé un justificatif d'identité en pièce n°1.

Seuls les dossiers conformes et complets seront examinés.

Les équipes présélectionnées seront convoquées pour un entretien devant un jury courant avril.

Informations diverses

En fonction du nombre de candidatures, l'École d'architecture propose deux dispositifs :

- **Échelle Un – Incubateur** : pour les agences sélectionnées par le jury.
Le programme se compose d'actions de formation, d'échanges et de rencontres avec des partenaires du dispositif ou d'experts.
Les cours s'organisent à raison de 2 à 4 jours par mois (principe de base ajusté en fonction de la disponibilité des intervenants).
Frais d'inscription : 650 euros par structure.
- **Échelle Un – Formation continue**
Actions de formation ouvertes à des salariés de la formation professionnelle continue à hauteur d'une cinquantaine d'heures en moyenne.
Frais d'inscription : 500 euros par structure.